

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Golfech-matelas>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Golfech : Mise en place inappropriée d'un matelas de plomb**

3 juin 2016

France : Golfech : Mise en place inappropriée d'un matelas de plomb

Le 3 juin 2016, alors que le réacteur était en fonctionnement, l'exploitant de la centrale nucléaire de Golfech a détecté la présence inappropriée d'un matelas de plomb placé entre la tuyauterie de production de vapeur du réacteur n° 2 et une chaîne de détection de la radioactivité.

Ce que dit EDF :

Détection tardive d'un mauvais positionnement d'une protection de matériel de mesure sur l'unité de production n° 2

Publié le 09/06/2016

L'unité de production n° 2 est actuellement en fonctionnement.

Lors d'une visite de contrôle d'une protection en plomb située à proximité d'un matériel de mesure de la radioactivité, les équipes de la centrale ont constaté que cette protection était mal positionnée. Le matériel de mesure, appelé « chaîne KRT », situé dans la partie non nucléaire de l'installation, sert à mesurer la radioactivité éventuellement présente dans la vapeur provenant d'un générateur de vapeur. La protection en plomb sert à atténuer le bruit de fond environnant (c'est-à-dire la radioactivité qui provient d'une autre partie de l'installation et peut perturber la mesure de la chaîne KRT). Le mauvais positionnement de la protection minorait trop le niveau de radioactivité mesuré. Dès la détection de cet écart, les équipes de la centrale ont procédé au repositionnement de la protection.

L'événement n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations.

Cependant, les analyses ont montré que le mauvais positionnement de cette protection datait du mois de novembre 2015. Sa détection tardive a conduit la direction de la centrale à déclarer cet événement, le 7 juin 2016, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

Ce que dit l'ASN :

Mise en place inappropriée d'un matelas de plomb placé entre la tuyauterie de production de vapeur et une chaîne de détection de la radioactivité

14/06/2016



Centrale nucléaire de Golfech - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 3 juin 2016, alors que le réacteur était en fonctionnement, l'exploitant de la centrale nucléaire de Golfech a détecté la présence inappropriée d'un matelas de plomb placé entre la tuyauterie de production de vapeur du réacteur n° 2 et une chaîne de détection de la radioactivité.

Un générateur de vapeur est un échangeur thermique entre l'eau du circuit primaire, portée à haute température et pression élevée dans le cœur du réacteur, et l'eau du circuit secondaire, qui se transforme en vapeur et alimente la turbine. Il comporte plusieurs milliers de tubes en forme de « U ». Afin de détecter une éventuelle fuite entre le circuit primaire et le circuit secondaire, des chaînes de mesure contrôlent en permanence le niveau de radioactivité du circuit secondaire.

Lorsque le réacteur est en fonctionnement, les règles générales d'exploitation (RGE) prévoient que l'ensemble de ces chaînes de mesure soient opérationnelles. En cas de dysfonctionnement de l'une d'entre elles, le réacteur doit être arrêté sous 7 jours.

Le 3 juin 2016, au cours d'une opération de routine, l'exploitant a constaté la présence inappropriée d'un matelas de plomb placé entre une chaîne de mesure de la radioactivité et le circuit secondaire. Les matelas de plomb sont usuellement utilisés dans les centrales pour atténuer, en cas de besoin, le rayonnement émis par différents matériels, et protéger ainsi les intervenants. Placé à cet endroit, le matelas perturbait la mesure du détecteur et aurait pu conduire à retarder la détection de fuites entre le circuit primaire et le circuit secondaire.

La remise en conformité a été réalisée le jour même. Selon les premiers éléments d'analyse de l'exploitant, la mise en place de ce matelas de plomb remonte au plus tôt au 5 novembre 2015, date de la dernière opération de maintenance sur la chaîne de mesure.

Du fait de l'absence de fuite entre le circuit primaire et le circuit secondaire et compte tenu de la disponibilité des autres chaînes de détection de la radioactivité dans le circuit secondaire, cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur le personnel, sur l'environnement et sur la sûreté de l'installation. Toutefois, compte tenu du non-respect des règles générales d'exploitation et du délai de détection de l'écart, il a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.